

AFFAIRE N°10/3 - Création d'un Parc des Expositions - Acquisition de trois parcelles de terrain situées dans la zone d'entrepôt du Chaudron.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de s'associer à la création d'un Parc des Expositions qui favorisera l'organisation et le développement de toutes manifestations périodiques de caractère économique, commercial, industriel, agricole, artisanal, culturel et artistique.

L'implantation de ce bâtiment pourrait se faire dans la zone d'entrepôt du Chaudron où trois parcelles de terrain d'une superficie globale de 29 690 m², propriétés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion seraient susceptibles d'être cédées à la Ville de Saint-Denis.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur le principe de la création de ce Parc des Expositions et sur celui de l'acquisition des terrains nécessaires pour la somme de 890 700 FF. La répartition de la dépense totale entre les promoteurs ne pouvant être établie qu'après la constitution de l'Association des Foires Expositions de la Région Réunion.

La dépense pour ce qui concerne les terrains est prévue au chapitre 900-article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il n'y a pas encore d'engagement ferme. Il y aura un règlement de contentieux entre toutes les parties prenantes pour savoir le montant des participations. Dans cette affaire, nous ne faisons que le relai pour cette somme mais cela ne veut pas dire que cette somme sera notre participation.

M. BOYER Bruno - Est-ce que ces terrains ne sont pas trop près de la Météo? Les moteurs risquent de la gêner.

M. CHANE-KUNE - Il n'y aura pas plus de moteurs que pour le Quotidien et l'usine à sorbets qui y sont déjà installés.

M. GERARD - A chaque fois qu'on parle de sujétions dues à la Météo, je m'élève contre cela. Nous ne pouvons pas interdire aux gens d'installer par exemple un poste de soudure quand il y en a à la Météo. Ces contraintes sont ridicules.

LE MAIRE - Il y a aussi les radars de l'aviation civile et cela ne gêne pas la Météo.

M. LAPIERRE - Ces terrains sont chers.

LE MAIRE - Cela fait 30 F le m². Pour un terrain viabilisé, ce n'est pas cher. C'est un avis personnel.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.